

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le 29 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-les-Romans dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LUNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 18 – Votants : 19 (1 pouvoir)

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2014

**Etaient présents** : Richard BAEZA, Yolande BEGOUIN, Eric BURAIS, Cécile CARAT, Théo CARBONELL, Agnès JUSSA, Gérard LUNEL, Karine MANIER, Jean MICHEL, Sonia MONTAGNE, Chrystelle MONTELMARD, José QUERCIA, Kevin REY, Claude REYNAUD, Bernard RODILLON, Brigitte ROLLET, Isabelle ROUX, Viviane VIALLE.

**Excusé** : Yves MARCHETTO

**Pouvoir** : Monsieur Yves MARCHETTO donne pouvoir à Madame Chrystelle MONTELMARD.

**Secrétaire de séance** : Brigitte ROLLET

L'approbation du compte-rendu du conseil du 08 avril 2014 est reportée au prochain conseil, lorsque les modifications nécessaires auront été apportées. Monsieur le Maire propose que, à l'avenir, le projet de compte-rendu soit diffusé et modifié en amont du conseil municipal suivant. Proposition acceptée.

### **1 – DIA CROZELON ZO 267**

Cette parcelle est située en zone UD au PLU,

Monsieur Gérard LUNEL, Maire, informe le Conseil Municipal que Maître Charlotte NEYRET, notaire à Bourg de Péage, a fait part de son intention de procéder à la vente du bien appartenant à Monsieur CROZELON Stéphane et Madame BOSC Virginie, cadastré ZO 267, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, situé 75 Impasse des Mûriers, bien inscrit dans le périmètre du droit de préemption urbain, créé à l'origine par délibération du 3 juillet 1987, et modifié par délibération du 4 décembre 2007, suite à l'approbation du Plan Local d'urbanisme par le Conseil Municipal le 6 novembre 2007.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de renoncer à exercer le droit de préemption urbain qui lui est conféré sur la propriété de Monsieur CROZELON Stéphane et Madame BOSC Virginie, cadastré ZO 267, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, situé 75 Impasse des Mûriers. En effet, il s'agit d'une maison d'habitation individuelle et la commune n'a pas de projet particulier pour ce type de bien.

### **2 – FISCALITE LOCALE : VOTE DES TROIS TAXES**

Monsieur le Maire, rappelle les taux 2013 :

- Taxe d'habitation : 8.19 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 12.73 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 41.64 %

La commission des finances a étudié les différentes possibilités d'évolution des taux, suivant le produit fiscal attendu pour le budget 2014 et propose de ne pas augmenter les taux pour 2014.

Monsieur MICHEL indique que, cette année, le délai entre les élections et le vote du BP était trop court pour envisager et justifier une augmentation des taux des 3 taxes, mais il lui semble important, dans les années à venir, de bien étudier, au moment de la préparation du budget, les projets communaux pour anticiper une augmentation éventuelle des taux des 3 taxes.

Madame ROUX précise que les contraintes budgétaires seront fortes dans les années futures pour les communes rurales, et qu'il sera, de ce fait, important de prévoir des budgets pluriannuels. Il faudra également prévoir un débat, en amont du vote du budget, ce qui n'était pas évident cette année pour la nouvelle équipe municipale, au vu des délais impartis entre les élections et l'obligation de vote du budget avant le 30 avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- MAINTIENT les taux à l'identique pour 2014.

### **3 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014 M14**

Chaque conseiller municipal a reçu le projet de budget détaillé avec ses annexes budgétaires.

Monsieur Claude REYNAUD, adjoint en charge de la Commission des Finances, indique que la commission des finances s'était réunie une première fois avant les élections municipales. Depuis les élections, la commission s'est réunie deux fois.

Présentation du projet de budget primitif de la commune.

La délibération concernant l'affectation du résultat avait été prise lors de la réunion du conseil du 05 mars 2014. Globalement, le budget de fonctionnement prévu en 2013 est reconduit à l'identique.

Madame ROUX propose qu'un audit sur le personnel soit réalisé.

Monsieur le Maire indique qu'en effet, du fait de l'évolution de la population de la commune, il faut réfléchir à l'organisation des services de la commune. Pour cela, il a rencontré le matin même un cabinet qui doit proposer une prestation concernant l'analyse du fonctionnement du personnel communal, ainsi que des propositions d'organisation.

Madame ROUX indique qu'une étude sur la Maison des Associations avait été réalisée. Qu'en est-il de la réalisation des travaux ?

Monsieur le Maire propose que cette question soit étudiée au sein de la commission des travaux sur les bâtiments communaux.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 1 603 989.60 €

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 1 457 839.44 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 17 POUR et 2 ABSTENTIONS

- APPROUVE le Budget Primitif de la commune (M14).

#### **4 – BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU ASSAINISSEMENT M49 2014 -**

Chaque conseiller municipal a reçu le projet de budget détaillé du service eau assainissement.

Présentation du projet de budget primitif Eau et Assainissement par Mr Claude REYNAUD, adjoint en charge de la Commission des Finances.

Les tarifs de l'eau et l'assainissement ont été votés lors de la réunion du conseil du 05 mars 2014, ainsi que l'affectation du résultat.

Pas ou peu de modifications par rapport au BP 2013.

Madame ROUX précise que des travaux sont à prévoir sur le réservoir d'eau.

Monsieur le Maire expose qu'une étude, réalisée par le cabinet MERLIN, sera prochainement présentée aux élus.

La Section d'Exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 319 004.91 €

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 204 612.81 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 17 POUR et 2 ABSTENTIONS

- APPROUVE le Budget Primitif pour le service de l'Eau et l'Assainissement (M49).

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES :**

- La grande Agglomération : VRSRA

Monsieur le Maire rappelle au conseil la création de Valence Romans Sud Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> janvier 2014, nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de 2 Communautés d'Agglomération, 1 Communauté de communes plus la commune d'Ourches.

Suite aux élections municipales, cette Communauté d'Agglomération est remise en question.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que cette nouvelle collectivité avait été mise en place suite à un vote des communes concernées.

Ce vote était ainsi décomposé :

22 communes pour et 29 communes contre.

Du fait de ce vote très mitigé, une proposition de « dé-fusion » est faite par le nouveau conseil communautaire.

Les services de Valence Romans Sud Rhône-Alpes se renseignent actuellement sur la possibilité juridique de cette « dé-fusion ». Si cela est possible, alors, cette proposition sera étudiée et votée en conseil communautaire. Les conseils municipaux des communes concernées devront ensuite voter à leur tour cette proposition.

Dans le cas d'une dé-fusion, la question du rattachement des communes d'Alixan et Châteauneuf/Isère se poserait.

Madame ROUX demande à Monsieur le Maire quelle est sa position sur cette Grande Agglomération.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas d'avis pour le moment. Pour lui, il est important d'avoir une réflexion collective sur ce sujet.

Monsieur MICHEL indique qu'il faut être vigilant sur les jeux de pouvoir entre personnes sur cette question de la Grande Agglomération, et qu'il est important de ne pas avoir de position trop tranchée, dans un premier temps.

Madame ROUX rappelle que l'intercommunalité était existante sur le territoire avant la création de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et qu'elle aurait aimé avoir l'avis de Monsieur le Maire en tant que chef de file, du fait, entre autres, de l'enjeu économique important.

Madame ROUX indique également qu'on parle actuellement, au niveau national, de suppression de collectivités et s'interroge sur la cohérence de scinder une collectivité en deux.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DARAGON, Président de VRSRA, pense qu'il est important de bien choisir et définir les bassins de vie correspondant aux collectivités sur le territoire (Tain-Tournon / Romans-Bourg de Péage / Valence).

Le conseil communautaire est composé de 110 conseillers.

Le Bureau est composé des 54 membres représentant les 51 communes qui composent cette Communauté d'Agglomération.

Le 26 avril 2014, les nouveaux conseillers communautaires se sont réunis pour élire le Président et les 12 vice-Présidents de Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

- Organisation des élections européennes

L'organisation du bureau de vote pour les élections européennes sera mise en place lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 20 mai 2014.

- Commission CCAS et CCID

La composition et la mise en place de ces deux instances sera proposée et votée lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 20 mai 2014.

- Rythmes scolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sonia MONTAGNE, adjointe en charge des questions scolaires.

Madame MONTAGNE explique que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, elle a rencontré les enseignants ainsi que les parents d'élèves.

La proposition pour la mise en place de la réforme est que les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) aient lieu en même temps que les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), le lundi et le jeudi de 15h30 à 16h30.

Une plaquette d'information est en cours d'élaboration et sera diffusée très prochainement.

Madame ROUX indique que si cet emploi du temps convient à toutes les parties, cela est satisfaisant, mais elle rappelle que la proposition faite par l'ancienne équipe municipale avait été validée par la DASEN, partagée et acceptée par le corps enseignant et les parents d'élèves. Elle est très stupéfaite d'entendre dire que cet emploi du temps n'est plus satisfaisant.

La nouvelle équipe municipale a rencontré Madame ANTOINE. Le choix du lundi et du jeudi a été fait avec son accord.

Madame MONTAGNE reconnaît le travail mené par l'équipe précédente mais elle estime qu'il n'était pas tout à fait satisfaisant pour les parents d'élèves. La nouvelle équipe a également souhaité trouver une solution qui n'ait pas un impact trop important pour la commune.

Monsieur MICHEL rappelle que, si la mise en œuvre de cette réforme n'est pas facile, l'enjeu, en tout cas, est de trouver une solution intéressante pour toutes les parties : les parents et les enfants, l'école et la mairie.

Une simulation aura lieu en juin.

A la fin du premier cycle de l'année scolaire 2014-2015 (au moment des vacances de fin octobre), un bilan sera réalisé.

Madame ROUX demande si des activités seront mises en place au moment de la simulation.

Madame MONTAGNE répond par l'affirmative. L'équipe municipale viendra en renfort pour tester la logistique.

Madame ROUX rappelle le travail réalisé avec les associations locales pour la mise en œuvre de cette réforme.

Monsieur MICHEL indique qu'il est intéressant que Madame ROUX fasse part des intervenants et associations rencontrés par l'équipe municipale précédente.

Monsieur le Maire remercie la commission scolaire pour le travail accompli en peu de temps.

- Projet photovoltaïque présenté par la grande agglomération  
Un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint Paul-les-Romans est à l'étude (sur l'emplacement de la carrière Pouzin).  
Ce projet est mené par la Grande Agglomération.  
Monsieur le Maire indique que ce projet sera étudié au sein de la commission urbanisme.

- Cérémonie du 8 mai  
La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10h45 au Monument aux Morts.

- Salle des fêtes  
Monsieur le Maire communique au conseil le courrier reçu de l'avocat de Monsieur BRUN-BERTHET, relatif à la location de la salle des fêtes. Dans ce courrier, l'avocat de Monsieur BRUN-BERTHET évoque la possibilité de vendre sa maison à la commune pour un montant de 180 000 €. Monsieur le Maire a rencontré l'avocat de la commune qui estime qu'un risque de contentieux avec la partie adverse ne serait pas défavorable à la commune. L'avocat de la commune fera une réponse à l'avocat de Monsieur BRUN-BERTHET. Madame ROUX indique que le Préfet de la Drôme avait informé la commune qu'il pourrait prendre un arrêté de fermeture administrative de la salle des fêtes. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec le nouveau Préfet de la Drôme pour évoquer cette question.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 20 mai 2014 à 20 heures.

La séance est levée à 21h40.

**BAEZA Richard**

**BEGOUIN Yolande**

**BURAI Eric**

**CARAT Cécile**

**CARBONELL Théo**

**JUSSA Agnès**

**LUNEL Gérard**

**MANIER Karine**

**MARCHETTO Yves**  
*Pouvoir à MONTELMARD Chrystelle*

**MICHEL Jean**

**MONTAGNE Sonia**

**MONTELMARD Chrystelle**

**QUERCIA José**

**REY Kévin**

**REYNAUD Claude**

**RODILLON Bernard**

**ROLLET Brigitte**

**ROUX Isabelle**

**VIALLE Viviane**